Compte-rendu du CE du Siège

2 & 3 juillet 2018

la cgt france•tv Siège •1•2•3•4•5•Ô franceinfo:

Vos élus CGT

Ablavi Olga Amouzon Amemaka, Claude Belestin, Rafaèle Bourgier, Michèle Cahin, Marc Chauvelot, Sonia Deputier, Caroline Gindre, Philippe Goldmann, Claude Gueneau, Michela Law, Boris Muffolini, Christophe Vignal, Ghislaine Vingot

Représentant syndical :

Gérard TUSCHER

CE ORDINAIRE DES 2 & 3 JUILLET 2018

Le management brutal et arbitraire en accusation

Pendant plus de 2 heures la direction a eu à affronter la fronde des représentant-e-s des salarié-e-s. A l'unanimité les élu-e-s ont exigé un CE extraordinaire consacré à la dégradation du climat social et ses conséquences sur la santé des salariés.

Les licenciements ne passent pas !

Auparavant, les élu-e-s ont stigmatisé « la mode du licenciement » qui choque tout le monde.

Licenciement de **Joseph Tual** qui a reçu sa lettre recommandée alors qu'il est en arrêt maladie et sans qu'il puisse présenter sa défense en commission de discipline. Sanction totalement disproportionnée par rapport à la « faute » : avoir repris le communiqué de la SDJ sur son compte twitter, suite à un différend éditorial l'opposant à sa direction. Le paradoxe est que Joseph s'était auparavant tourné vers le tout nouveau groupe d'écoute sur le harcèlement pour que sa situation soit examinée !

Licenciement expéditif d'Hélène Risacher, directrice adjointe des magazines et hors commission de discipline. Un licenciement qui foule aux pieds le droit des salariés à s'exprimer « sur le contenu et les conditions d'exercice de leur travail, quelle que soit leur place dans la hiérarchie », comme le stipule le Code du travail.

Ces salves de licenciements conjuguées aux destitutions, convocations et sanctions en tout genre créent un climat de peur du haut en bas de la hiérarchie. Une chape de plomb sur le personnel que l'on veut museler et qui n'est pas sans conséquences sur les contenus éditoriaux et la liberté de l'information.

Point 2 – Projet de changement d'organisation du temps de travail au sein de l'établissement FTV - Vaise

A l'occasion d'un projet éditorial bien loin des enjeux du digital first, la direction tente d'imposer aux 52 salarié-e-s de Vaise une nouvelle organisation du travail sur 5 jours, alors qu'ils travaillent sur 4 jours depuis des décennies.

Le projet « innovant » consiste en un journal « incarné » à 12h et à 19h, en direct, sans possibilité de duplex, sans moyen d'injecter une source en direct, autre que le plateau et les sujets. Bref, avec un présentateur en mode passe-plat.

Pendant les week-end et les périodes de congés, retour au tout image.

Les équipes se retrouveront donc avec la même charge de travail qu'aujourd'hui… mais avec 2h de moins pour le faire (et la perte de 4h de salaire majorées par weekend pour les monteurs et techniciens).

La direction affirme avoir des commandes « pour le numérique » mais n'avance rien de probant. Sur-titrer des sujets et sous-titrer des ITW ne constitue pas en soi une activité à valeur ajoutée...

Elle présente comme une nouveauté un projet de module culturel de 5 mn (à décliner en 2 durées) pour remplacer nos « produits de comblement ».

FTR a déjà fait des magazines culturels, produit déjà un agenda culturel à durée variable. Rien de neuf non plus de ce côté.

La direction met aussi en avant dans son projet une édition de reportages « positifs », ce que FTR fait depuis toujours avec l'Edition des Initiatives devenue OALS (On a la solution).

Les salarié-e-s du site n'ont pas été associés à un projet qui leur est imposé « pour le bien de FTR ».

Un mauvais prétexte pour uniformiser le temps de travail et augmenter le temps de présence des salariés dans l'entreprise au détriment de leur qualité de vie.

La direction n'a pas daigné présenter aux élu-e-s à Vaise le projet sur une organisation à 4 jours, qui soi-disant « ne rentre pas » ; elle doit présenter en CHS-CT le 27 juillet les vacations détaillées par poste de travail en y intégrant les « nouvelles missions », avec un exemple de planification sur l'année intégrant les vacances scolaires.

Les salarié-e-s de Vaise ont toujours su faire preuve de souplesse pour adapter leurs vacations et absorber les nouvelles missions confiées à FTR.

Ils acceptent dans leur majorité de garder leur charge de travail sur des journées de 10 heures, parce que leur vie est organisée ainsi, avec un équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle.

Dans cette nouvelle organisation, les salarié-e-s pourront être amenés à travailler 10 jours d'affilée, avec des horaires matinaux pour certains et des pauses de plus de 2 heures pour d'autres.

Certains élu-e-s se demandent si les « JT incarnés » de Vaise ne pourraient pas, dans un avenir proche, et dans un contexte d'économies budgétaires renforcées, se substituer aux éditions nationales de France 3.

Point 3 - 4 – Présentation et approbation des comptes 2017 (Activités Sociales et Culturelles, Attributions Economiques et Professionnelles, Restauration) & Présentation du rapport d'activités 2016/2017 du CE Siège FTV

Le point est rapidement expédié. La présentation du rapport est dans la continuité de l'exercice précédent.

Une gestion toujours aussi discrétionnaire des activités sociales, avec une seule réunion de la commission des activités sociales en un an. Pour un CE de 4 500 ayant droits, on a déjà vu mieux…

La restauration présente une baisse de fréquentation et l'augmentation des prix ne suffit pas à absorber le coût des produits français qui sont priorisés. Le coût des disparitions de la vaisselle est constant et il continue d'y avoir trop de vaisselle dans les étages de MFTV.

Les élu-e-s CGT se sont abstenus sur l'approbation des comptes en raison de la gestion peu humaine du personnel de la restauration. Contentieux pour licenciement abusif, mesures disciplinaires

Dernier exemple en date, le projet de règlement intérieur qui prétend obliger les salarié-e-s de la restauration à masquer leurs tatouages et à retirer les piercings apparents afin d'être « conforme à l'image de l'entreprise » (sic) …

Renseignement pris, le seul salarié à avoir un tatouage apparent est un délégué syndical de la CGT… ça tombe mal pour lui qui aime bien porter des chemisettes ou des tee-shirts quand il fait très chaud….

Point 5 - 6 – Présentation de l'effectif emploi au 31 mars 2018 & Eléments financiers au 31 mars 2018

155 emplois (ETP) détruits en un an

Sur un an, les destructions d'emplois au siège FTV sont spectaculaires avec une diminution de 155 ETP (120 PTA et 35 journalistes) au 31 mars 2018, pour un total de 4 353 ETP.

La grande masse de ces emplois détruits frappe surtout les précaires, CDD, pigistes, intermittents qui sont allés grossir les rangs de Pôle Emploi.

Ce qui ressort des statistiques est depuis longtemps vécu par les salarié-e-s au quotidien : dégradation et accroissement de la charge de travail, journées à rallonge, missions de plus en plus courtes.

L'augmentation de 30 % des heures supplémentaires est aussi un indicateur de l'impact collatéral des réductions d'ETP. On vire les précaires et on charge la barque des personnels en poste…

L'hémorragie ne fait que commencer

Sur le plan budgétaire, les charges d'exploitation se sont élevées à 190 M€ au 1er trimestre.

Pour la direction financière, il faut attendre le bilan du 1er semestre pour tirer des conclusions sur l'évolution des charges d'exploitation et de personnel.

A la grande surprise des élu-e-s du CE, la direction affirme que la réduction des 155 ETP n'impacte pas les finances, qu'elle est pratiquement sans effet.

Pourtant, selon son estimation le coût moyen d'un ETP est évalué à 80 000 € (avec charges).

Multiplié par 155 emplois supprimés l'économie dépasse les 12 M€ en année pleine.

La nomination d'un « directeur de le transformation » ainsi que les déclarations de la DRH sur l'emploi, les salaires et la durée du travail laissent présager un nouveau tour de vis pour mettre en application les nouvelles réductions budgétaires gouvernementales.

En ligne de mire, l'accord collectif du mai 2013,… Annonces attendues sur le niveau des économies dans les prochains jours, à l'occasion de la présentation du projet de loi de finances pour 2019.

Point 7 – Point d'information sur la mise en œuvre et le déploiement du schéma de développement des activités des moyens internes de fabrication

Les locaux de Bois d'Arcy seront livrés en juillet 2019, à l'issue des travaux nécessaires pour accueillir la flotte des cars de la vidéo lourde.

Les 11 groupes thématiques ont commencé leurs travaux et la direction aimerait faire un point d'étape le 13 juillet.

Les différents directeurs délégués ont été nommés. La parité est respectée.

La CGT a insisté pour garantir le maintien des collectifs de travail, sujet de préoccupation majeur de salarié-e-s qui ne veulent absolument pas devenir des pions interchangeables.

Parallèlement réorganisation des moyens de l'information est en cours de réflexion afin d'augmenter l'offre des moyens de direct pour toutes les éditions, premium ou pas, avec la possibilité d'y associer le service motards.

Les élu-e-s ont évoqué les conditions de mise en œuvre des nouvelles émissions du Siège. L'hypothèse d'un enchaînement de 3 à 4 émissions dans une seule journée inquiète fortement.

Point 8 – Point sur les Plans de Charges de la rentrée MFTV – FTR - Malakoff

Le point sur les plans de charge de la rentrée MFTV/FTR/Malakoff a été reporté à septembre à la demande de la direction ce qu'ont déploré les élu-e-s.

L'anxiété des salariés de Malakoff est à son comble dans l'hypothèse malheureusement de plus en plus probable d'une fermeture de France Ô. Les propos d'Emmanuel Macron devant les élu-e-s des outre-mer ne laissent en effet que peu d'espoir. Diffusion d'une partie des programmes des outre-mer sur France 2 et France 3, nécessité de faire des économies, volonté de réduire le nombre de chaînes… La décision semble déjà prise.

Walles Kotra est allé à la rencontre des personnels de Malakoff en oubliant d'inviter une partie d'entre eux.

Paris, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Vaise, le 5 juillet 2018

CGT France télévisions Siège
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04

Prochain CE :
06 & 07 septembre 2018

D'ici là, vos élu-e-s CGT se tiennent à votre disposition